

OLIVIER DUSSOPT SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 2 septembre 2019 N°781

La réforme de la formation des cadres de l'Etat entre en vigueur : environ 820 attachés d'administration vont bénéficier du nouveau dispositif sur l'année 2019-2020.

Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès de Gérald DARMANIN, ministre de l'action et des comptes publics, se réjouit du lancement ce jour de la nouvelle scolarité des attachés d'administration de l'Etat et des secrétaires des affaires étrangères au sein des Instituts régionaux d'administration (IRA).

Reconnus pour leur excellence, les IRA occupent une place centrale dans le processus interministériel de recrutement et de formation des cadres de la fonction publique de l'État.

Le nouveau parcours de formation dispensé par les cinq instituts de Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes se veut résolument innovant en mettant les compétences au cœur des pratiques pédagogiques, mais aussi en renforcant l'accompagnement des élèves lors de leur prise de poste.

Une formation axée sur le développement des compétences

La formation se déroulera désormais sur deux périodes de 6 mois :

- La première en institut pour acquérir le socle commun de connaissances et de compétences transversales qui réponde aux besoins de leurs futurs employeurs et qui leur permette de s'adapter à des environnements professionnels variés;
- Pendant la seconde période, les instituts accompagneront la prise de poste des élèves sur leur première affectation en service. La décision de titularisation sera prise désormais par le ministère employeur à l'issue de cette période.

Ce changement d'approche ne s'arrête pas là : l'expérience des élèves, leurs compétences et leurs projets professionnels seront pris en compte, ce qui permettra d'adapter le parcours de formation à leurs besoins. À la fin de la formation initiale, un passeport de compétences sera remis à chaque élève qui lui permettra d'identifier les domaines sur lesquels il doit continuer à renforcer ses compétences.

L'émergence d'un nouveau modèle de formation

Avec cette réforme, les IRA s'inscrivent dans la démarche de transformation de la fonction publique, dont la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est l'un des piliers.

Prévue dans le cadre du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État 2018-2020, cette réforme crée un nouvel équilibre entre la formation initiale dispensée dans les écoles de service public et la formation continue qui permet d'accompagner le développement professionnel des agents tout au long de leur carrière.





Elle expérimente la mise en place d'un nouveau parcours de formation, plus professionnalisant, qui ne manquera pas d'inspirer d'autres écoles de service public.

Contact presse:

Secrétariat du Chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / Adresse mail : chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr

